



Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 0
Nombre de votants : 20
Votes pour : 20
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
14/02/2020

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 12 mars 2020

Délibération n° C 2020- 08

Rapport sur les personnels : évolutions proposées :

1. Nouvelle répartition des emplois en service fractionné aux CSP de Lons-le-Saunier et du Grand Dole
2. Nouvelle organisation du Groupement Opérationnel ;
3. Transformation du poste de Chef d'Etat-Major ;
4. Mise jour de l'organisation du Groupement des Unités Territoriales ;
5. Organisation de la mission Hygiène et Sécurité ;
6. Recours à l'apprentissage ;
7. Prise en compte de la dimension communication et développement du volontariat ;
8. Mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels à l'ENSOSP.

L'an deux mille vingt, le douze mars, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Messieurs Richard VIGNON, Préfet du Jura, Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet étaient excusés.

Membres élus à voix délibérative

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Maryvonne CRETIN-MAITENAZ, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT ; Messieurs Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Jean-Gabriel NAST, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléants : Messieurs Gilbert BLONDEAU, Jacques FAIVRE, Jean FRANCHI.

Excusés : Mesdames Monique FANTINI, Hélène PELISSARD, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Denis RENAUD.

Secrétaire de séance : Madame Chantal TORCK.

Membres de droit à voix consultative

Madame la Médecin de Classe Normale Annabelle CARRON ; Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé JACQUIN, le Commandant Philippe HUGUENET, Jean-Luc LAVIER.

Membres élus à voix consultative

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY ; Monsieur l'Adjudant-Chef Jérôme GUYON était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Catherine GIRARD (Adjointe au Chef du service Finances), Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département); Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Sylvain RICHARD (Chef du Groupement Ressources Humaines et Formation), le Capitaine Frédéric TISSERANT (Chef du Groupement Opérationnel).

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-4 du 19 mars 2019, relative à l'élection d'un Troisième Vice-Président et du 5^{ème} membre du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-28 du 28 octobre 2019 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2019-30 du 28 octobre 2019 relative à l'organigramme du SDIS du Jura ;

Vu l'avis de la Commission du Personnel du 5 mars 2020 ;

Vu l'avis du Comité Technique du 5 mars 2020 ;

Vu le rapport de présentation ci-après.

Le SDIS au travers de l'organisation de ses services s'attache à utiliser et répartir la ressource humaine le plus finement pour répondre aux commandes et aux choix prioritaires tout en respectant les ressources financières disponibles.

Les documents de suivi en annexes à ce rapport permettent à la fois :

→ Dans le « tableau d'encadrement » de définir les grades « cibles » pour chaque poste traduisant les objectifs à atteindre, permettant aux agents de s'inscrire dans une dynamique d'évolution de carrière au sein du SDIS, intégrant, le cas échéant, la mobilité géographique ou fonctionnelle.

→ Dans le « tableau des postes budgétaires » de prendre en compte les impacts en termes de prévisions budgétaires et les occupations en temps réel de chaque poste.

Les principales évolutions, détaillées ci-après, sont de plusieurs ordres :

- 1- Nouvelle répartition des emplois en service fractionné aux CSP de Lons-le-Saunier et du Grand Dole,
- 2- Nouvelle organisation du Groupement Opérationnel,
- 3- Transformation du poste de Chef d'Etat-Major,
- 4- Mise jour de l'organisation du Groupement des Unités Territoriales,
- 5- Organisation de la mission Hygiène et Sécurité,
- 6- Recours à l'apprentissage,
- 7- Prise en compte de la dimension communication et développement du volontariat,
- 8- Mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels à l'ENSOSP.

1. Nouvelle répartition des emplois en service fractionné aux CSP de Lons-le-Saunier et du Grand Dole :

Afin de garantir une mixité professionnels/volontaires dans les deux CSP du Grand Dole et de Lons-le-Saunier, et afin de répondre au besoin de formateurs au niveau départemental, des travaux ont été menés avec les chefs des CSP Lons-le-Saunier et Grand Dole et deux sous-officiers en service de garde et il est proposé de modifier le tableau d'encadrement comme suit :

Actuellement	SAP/CAP	SGT	ADJ
CSP Grand Dole	5	12	7
CSP Lons-le-Saunier	5	12	7
Proposition	SAP/CAP	SGT	ADJ
CSP Grand Dole	8	8	8
CSP Lons-le-Saunier	8	8	8

Les CSP de Lons-le-Saunier et du Grand Dole pourrait être doté d'un adjudant supplémentaire. Ce qui porterait le nombre d'adjudants à 8 en régime de garde au lieu de 7 auparavant pour une montée en compétence Sous-Officier de GARde (SOGA) dans les centres, et permettrait d'assurer le départ des engins incendie commandés par des chefs d'agrès tout engin tel que prévu par la réforme de la filière des sapeurs-pompiers. En parallèle, une redistribution des effectifs dans les grades de sapeur/caporal et sergent serait réalisée pour un meilleur pyramidage de l'encadrement.

2. Nouvelle organisation du Groupement Opérationnel :

Une délibération du CASDIS de décembre 2019, prévoyait la réorganisation du groupement opérationnel, la prise en compte sur l'organigramme implique les modifications suivantes :

- désignation d'un adjoint au chef de groupement en fonction exclusive qui était auparavant dédié au chef du service prévision,
- mise en place d'un service « opérations » commandé par un lieutenant de 1^{ère} classe dissocié de celui du « CODIS/CTA »,
- prise en compte de la fonction stratégique et transversale du SIG en rattachant le géomaticien au chef de groupement en direct au lieu de son affectation actuellement au sein du service prévision,
- organisation du CODIS/CTA avec un pyramidage des fonctions et responsabilités au travers de :

- 5 Chefs de salle opérationnelle du grade de lieutenant,
- 3 Adjointes aux chefs de salle du grade d'adjudant,
- 8 Opérateurs CODIS/CTA du grade de caporal, sergent ou adjoints administratifs et techniques.

De plus, suite à la mutation externe en février 2020 d'un opérateur affecté au CTA-CODIS au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, il est proposé de supprimer ce poste et de le remplacer par un poste de sapeur-pompier professionnel au grade de caporal, affecté au CTA-CODIS.

3. Transformation du poste de Chef d'Etat-Major :

Le poste de Chef d'État-Major a été créé en 2015, dans le contexte particulier du remaniement de l'organisation du SDIS du Jura, rendu nécessaire pour renforcer l'équipe de direction de l'établissement public. Depuis la réorganisation de l'équipe de direction et le recrutement d'un nouveau Directeur départemental adjoint en 2018, ce poste de Chef d'État-Major, actuellement vacant, ne répond plus à aucun besoin du SDIS et n'a plus de raison d'être dans l'organigramme actuel.

En parallèle, au terme d'une réflexion menée sur le service, le SDIS du Jura a constaté qu'il faisait face à de nombreuses modifications de son environnement opérationnel et structurel, plus particulièrement en ce qui concerne les risques et les menaces émergentes (climatiques, sociétaux, technologies nouvelles, etc...).

Face à l'émergence de ces nouveaux enjeux, il est apparu nécessaire pour le SDIS de confier à un agent la mission de proposer des projets pertinents à mettre en œuvre au niveau de l'établissement suite à la réalisation d'études et d'expertises concrètes, ainsi qu'à travers les expériences innovantes des autres SDIS en matière opérationnelle et/ou fonctionnelle.

Il est donc proposé de transformer le poste de Chef d'État-Major, qui ne répond plus à aucun besoin du SDIS, en un emploi de « chargé de mission prospective et développement », du rang de chef de groupement, directement rattaché au directeur départemental et relevant du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants colonels.

4. Mise jour de l'organisation du Groupement des Unités Territoriales :

Le Groupement des Unités Territoriales s'appuie sur une présence de relais judicieusement positionnés et répartis dans les centres du département. L'augmentation de l'activité opérationnelle, continue depuis maintenant plusieurs années, conjuguée à une évolution de la nature de l'engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire (nécessité d'assurer plus de suivi, besoin augmenté d'un management de proximité,...) se traduit matériellement par une nécessité de renforcer l'encadrement dans la filière des officiers de sapeurs-pompiers professionnels.

Il est donc proposé de créer deux postes de lieutenant qui seraient déployés en appui et en soutien aux chefs de centre. Ces postes permettront de renforcer la présence de terrain et la capacité opérationnelle du SDIS du Jura.

La création de postes implique une évolution du budget qui représente en année pleine un coût de 100 000 €.

5. Organisation de la mission Hygiène et Sécurité :

La mission hygiène et sécurité était assurée par un rédacteur qui a pris sa retraite en 2019. Compte tenu des contraintes financières et des difficultés à pourvoir à nouveau le poste, une étude de l'organisation globale de l'hygiène et sécurité au sein du SDIS a été menée. Une lettre de cadrage permet la répartition de la mission au travers de travaux pilotés par les groupements fonctionnels et les différents métiers. L'appui aux différentes actions sera assuré par une apprentie en formation de master 2 (« Risques technologiques, sécurité et compétence management de projets ») recruté pour 2 ans au sein du groupement des ressources humaines et formation.

6. Recours à l'apprentissage :

Dans le cadre de l'apprentissage et pour répondre à nos besoins, le SDIS du Jura s'est engagé dans le recrutement de 2 apprenties qui ont intégré le SDIS à la rentrée scolaire 2019.

- la 1^{ère} conformément au paragraphe précédent sera chargée de la coordination hygiène et sécurité pour une période de 28 mois.
- la 2^{ème} apprentie est affectée à l'atelier départemental et prépare un bac professionnel en « mécanique » pour 3 ans.

Le coût de la rémunération des 2 apprenties en année pleine s'élèverait à 22 400 €.

7. Prise en compte de la dimension communication et développement du volontariat :

Aujourd'hui, l'établissement doit répondre à la demande forte de la part des chefs de centre et des sapeurs-pompiers volontaires, de soutien, de communication tout en s'assurant de la continuité du service public et de la réponse faite aux usagers.

En parallèle l'accueil au sein de la direction départementale est en cours de réorganisation et de semi-automatisation pour la partie téléphonique.

Ainsi, il est proposé de :

- modifier le poste de chargé d'accueil/administration générale au GAJFI et de le rattacher à la direction tout en conservant le rôle de suivi des instances sous la responsabilité du chef du GAJFI,
- créer un poste à temps non complet pour une quotité de temps de 50% rattaché également à la direction avec pour mission le soutien transversal des groupements selon les dossiers prioritaires, tels que la communication, la mission volontariat, le groupement des unités territoriales.

La création de poste implique une évolution du budget qui représente en année pleine un coût de 13 000 €.

8. Mise à disposition d'un officier de sapeurs-pompiers professionnels à l'ENSOSP :

Un officier de sapeurs-pompiers professionnels au grade de commandant, anciennement chef du groupement des ressources humaines et formation, a sollicité sa mise à disposition en tant qu'élève colonel auprès de l'ENSOSP à compter du 1^{er} novembre 2019, pour une durée de 2 ans.

Cette mise à disposition est assortie du remboursement par l'organisme d'accueil des rémunérations, charges sociales, frais professionnels de l'intéressé et de la passation d'une convention avec le SDIS du Jura.

Cette convention, signée en décembre 2019, détermine donc les modalités, notamment financières, de cette mise à disposition et le SDIS du Jura percevra une recette de 95 407 euros au titre de l'année 2020.

Aussi, il est notamment envisagé de promouvoir l'agent au grade de lieutenant-colonel à compter du 1^{er} avril 2020. Cette proposition d'avancement a été soumise à la Commission Administrative Paritaire des officiers qui l'a examinée le 13 décembre 2019.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et de valider l'ensemble des huit points évoqués ci-avant et notamment :

- **les créations, suppressions et transformations de postes inscrits au budget,**
- **la mise à jour des tableaux des effectifs au 1^{er} avril 2020,**
- **la mise à jour du tableau d'encadrement au 1^{er} avril 2020.**

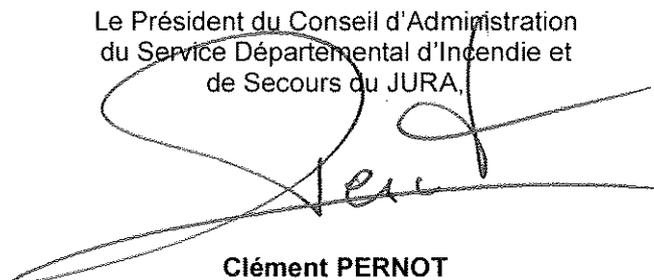
DECISION N° C 2020-08 DU 12 MARS 2020

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide l'ensemble des huit points évoqués ci-avant et notamment :

- **les créations, suppressions et transformations de postes inscrits au budget,**
- **la mise à jour des tableaux des effectifs au 1^{er} avril 2020,**
- **la mise à jour du tableau d'encadrement au 1^{er} avril 2020.**

Les annexes sont jointes à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT